

Bernard Lapinalie

Les séances manquées dans l'analyse *

Lorsque j'ai reçu le thème de nos journées, j'étais aux prises avec des cas de séances manquées qui m'interrogeaient sur la réponse à donner. En parler avec vous est l'occasion de mieux m'y retrouver.

La réponse de Freud aux séances manquées, nous la connaissons : toute séance manquée est due, il n'y a aucune exception, « ni les maladies de l'écolier » (les maladies de convenance), ni « les affections intercurrentes » (les vraies maladies), « c'est comme cela et pas autrement ¹ ». Voilà une règle qui devrait supprimer toute hésitation chez l'analyste si ce n'était son côté automatique qui flirte avec l'arbitraire. Il y a une dimension d'interprétation type, de *prêt à interpréter*, qui tranche avec l'orientation de notre pratique, donnée par le même Freud, qui vise le particulier en chaque cas. Un autre problème est que l'automatisme de cette règle paraît dégager l'analyste de toute question sur son implication et sa responsabilité puisque c'est l'analysant qui doit payer. Pourtant, Lacan affirmera que « l'analyste aussi doit payer ² ». Quant à ce qu'on sait de Freud, rien ne laisse penser qu'il fut un ayatollah de la psychanalyse, pas plus que les analystes qui l'ont suivi.

Revenons à la question : c'est quoi, une séance manquée ? Au plus simple, c'est une rencontre manquée avec l'analyste. Lacan ajoute que c'est un *acting-out*, ce qui veut dire qu'il faut l'interpréter. Avec ça, on a le fil que Lacan déroule dans la seule thèse, à ma connaissance, qu'il a produite sur les séances manquées. C'est dans son séminaire *Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, où il va hisser les séances manquées au registre de la *répétition freudienne* ³ en la renommant par ce qui en est la structure : « la rencontre manquée », qui est obligée pour tous, d'être entrés dans le langage. Dès lors, dans une analyse, les séances manquées ne sont plus du registre du hasard, même si le réel en cause semble relever d'un accident ou de la maladie. Lacan peut soutenir que le vrai (si l'on peut dire) réel en cause dans les séances manquées est celui de la structure, qui fait que toute rencontre est manquée – je le cite : « Ce qui se répète est toujours quelque

chose qui se produit [...] *comme au hasard*. C'est à quoi nous, analystes, ne nous laissons jamais duper, par principe [...] Il ne faut pas nous laisser prendre quand le sujet nous dit qu'il est arrivé quelque chose qui, ce jour-là, l'a empêché de [...] venir à sa séance ⁴. »

L'opération de Lacan, loin d'opposer « rencontre manquée par accident ou maladie » et « rencontre manquée par automatisme de répétition », est donc de les réunir sous la bannière d'une même cause, à savoir le réel accidentel et premier qui réside dans la rencontre du vivant avec le langage et qui va condamner toute rencontre à être manquée – aussi bonne puisse-t-elle paraître. C'est crucial pour la psychanalyse, qui ne peut promettre que la rencontre manquée, y compris avec l'analyste, non seulement dans les cas de séance manquée, mais aussi pour la fin de l'analyse – c'est la structure. Cela interroge bien sûr le gain d'une analyse. Ainsi, toute séance manquée ne serait que la *fixion* (fiction et fixation) d'une rencontre qui serait manquée par accident, alors qu'elle l'est de structure ; on peut dire que c'est *une répétition sauvage* – sauvage parce qu'elle met l'analyste « hors de jeu », comme le dit Lacan.

Ainsi, avec Lacan, le paiement des séances manquées devient partie intégrante du concept de *répétition* et de l'interprétation qui en découle. La répétition est l'un des quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, que Lacan a relevés en 1964 dans son séminaire XI. Faire payer les séances manquées devient une *interprétation type* parce que, avec l'argent, elle vise le réel en cause dans toute rencontre manquée. Pourquoi peut-on le dire ? Parce que l'argent est le signifiant le plus annihilant qui soit quant au sens. Il paraît également légitime de se demander quel est le but d'une telle interprétation qui peut sembler flirter avec l'injustice sinon l'arbitraire. Mon idée est qu'elle vise à ramener l'inconscient dans le transfert en réintroduisant l'analyste dans le jeu. Contre toute apparence, c'est la place d'*objet* de l'analyste qui est visée et qui est en jeu, autant dire l'analyse elle-même.

Freud avait donc de bonnes raisons pour dire qu'il ne cédait pas sur le paiement obligé des séances manquées. Ce qu'il ordonnait alors n'était pas l'ordre du père, c'était l'ordre de la structure. Il n'a pas pu en donner la logique mais il en a eu l'intuition.

Cependant, dans une analyse, dans les séances manquées il n'y a pas que l'analysant, il y a aussi l'analyste, qui est *responsable de l'inconscient* en chaque cas et de façon plus générale de ce qui arrive à l'analysant. C'est ce que soulignait Freud en 1913, puisqu'il disait que « quand on respecte rigoureusement cette disposition [celle de faire payer les séances manquées], il s'avère [...] que les empêchements fortuits ne se présentent pas

du tout et les affections intercurrentes [les maladies] ne se font que très rares ⁵ ». Cela veut dire que Freud considérerait même qu'il y a une prévention analytique des maladies qui, aussi étonnant que cela paraisse, est spécialement liée à la façon dont l'analyste traite les séances manquées : on caricaturerait à peine en traduisant que « moins on les fait payer, plus il y a de risque d'accident ou de maladie ». Notons que cela ouvre une autre question que Freud ne relève pas directement : celle de la responsabilité de l'analyste d'une façon plus générale, lorsque apparaissent des accidents répétés ou une maladie de l'analysant, ou même parfois sa mort – un patient m'a confronté récemment à cette question et j'ai dû intervenir.

On pourrait se dire que Freud prêtait à sa découverte et au traitement des séances manquées des pouvoirs aussi grands qu'invérifiables... mais voilà que cinquante ans plus tard, Lacan, dans son séminaire *L'Angoisse*, reprend mot pour mot cette thèse de Freud. Écoutons-le : « Je voudrais faire remarquer ici un certain côté qu'on ne voit pas de l'analyse, son côté assurance-accident, assurance-maladie. C'est très drôle, quand même [...], combien les maladies de courte durée sont rares pendant les analyses [...] et même quant aux maladies de longue durée [...] » ; et il ajoute que « s'il y avait plus d'analyses dans la société, on irait mieux », au point que « les assurances sociales comme les assurances sur la vie devraient tenir compte de la proportion d'analyses dans la population pour modifier leur tarif ⁶ ». Et il poursuit, ouvrant, lui, le volet de la responsabilité de l'analyste dans ce qui arrive à l'analysant : « Inversement, quand ça arrive, l'accident, je ne parle pas seulement de l'*acting-out* [c'est justement la séance manquée qu'il appelle ici l'*acting-out*], c'est très régulièrement mis au compte de l'analyse par le patient et par l'entourage [...] Ils ont raison, c'est un *acting-out*, donc ça s'adresse à l'Autre [...] donc ça s'adresse à l'analyste. S'il a pris cette place, tant pis pour lui. Il en a tout de même la responsabilité qui appartient à cette place qu'il a accepté d'occuper ⁷. »

Ce qui m'interpelle, c'est qu'à partir de la question des séances manquées, Freud comme Lacan mettent en cause la responsabilité de l'analyste dans ce qui peut arriver d'indésirable au réel du corps de l'analysant. Cela donne l'idée qu'avec la mise *hors de jeu* de l'analyste, il pourrait y avoir un retour dans le réel du corps de l'analysant – non pas au sens de la psychose par retour dans le réel d'un signifiant forclos, mais plutôt par le retour dans le réel de son inconscient d'avoir été mis hors de jeu, du fait de la mise hors de jeu de l'analyste... –, mais aussi que ce n'est peut-être pas du seul fait de l'analysant. En tout cas, Freud comme Lacan laissent entendre que les séances manquées témoignent plus souvent qu'on ne le pense d'une erreur dans la conduite de la cure, d'une sortie de route de l'analyste quant à la

place qu'il est appelé à occuper dans le transfert ; et pour ne pas quitter la route, pour ne pas sortir du jeu, Lacan rappelle dans « La direction de la cure » que « l'analyste aussi doit payer ⁸ ».

Comme je le disais en introduction, il y a des cas de séance manquée où le paiement obligé peut interroger l'analyste, sans s'abriter derrière la règle ou l'exception qui la confirmerait. Il y a des cas où l'analyste, pour répondre, va devoir juger ce qui est en jeu dans le transfert et la place qu'il y occupe. Cela implique selon Lacan qu'il « doit payer de ce qu'il y a d'essentiel dans son jugement le plus intime, pour se mêler d'une action qui va au cœur de l'être ⁹ ».

Prenons le cas de M. X lorsqu'il m'annonça en séance son absence à venir pour une circonstance amicale importante, tout en passant sous silence que cela impliquerait des séances manquées. Il s'agit d'un homme jeune qui a quitté sa région et sa famille pour faire ses études et s'installer à Nice, sans bien sûr que cela ait résolu ses problèmes. Il annonce surtout qu'il s'absentera une semaine de plus que prévu afin de voir et de satisfaire sa famille, dont il se plaint par ailleurs abondamment. À ma remarque qu'il va manquer ses séances, il répond ne pas en avoir parlé parce qu'il avait pensé que nous les ferions par téléphone, comme c'était arrivé en effet pendant le covid ou certains déplacements qui paraissaient légitimes. Autrement dit, il signale que la question des séances manquées, de *La rencontre manquée* qui est au cœur de toute analyse, pouvait être oubliée dans son analyse. Mais oubliée par qui ? Ses associations durant la séance ouvraient bien sûr à plusieurs strates de l'interprétation, mais je jugeai que M. X interrogeait d'abord l'analyste, sa place dans le transfert, d'autant que sa manœuvre recoupait d'autres situations avec les partenaires importants de son existence. La réponse fut donc qu'il devrait payer les séances manquées. Les conséquences furent immédiates dans son analyse, confirmant le juste et nécessaire remplacement de l'analyste.

Lacan ne dit pas où l'analyste peut trouver les fonds pour payer « de ce qu'il y a d'essentiel dans son jugement le plus intime ¹⁰ ». Où les trouverait-il sinon dans ce qui s'est déposé de sa propre analyse ? La seule chose qu'il précise est que le prix de ce qu'il doit payer comporte le risque d'y rester « seul hors de jeu ¹¹ », qui concerne sans doute la fameuse *horreur de son acte*. C'est ce que l'analyste devrait avoir appris de sa propre analyse et que l'analysant vient parfois lui rappeler par le biais de l'*acting-out* que sont ses séances manquées ; ne met-il pas alors l'analyste au défi du risque d'y rester *seul hors de jeu*, par le risque d'une sortie sauvage de l'analysant, qui peut toujours refuser l'interprétation que constitue le paiement obligé ?

Toute séance manquée met l'analyste au pied de son acte, le confronte au destin de solitude inéluctable et nécessaire qui lui revient, comme il reviendra à l'analysant, pour la fin, à ceci près que ce devra et ne pourra se vérifier que dans et par le transfert.

Pour conclure ce tour, où j'ai voulu en savoir un peu plus sur ce que mettaient en jeu les séances manquées des analysants, je retiendrai la position annoncée par Freud, qui paraît extrémiste mais que Lacan soutient pour en donner la logique. Reste à chacun de juger, en chaque cas, ce qui relève d'une séance manquée – si elle peut être déplacée ou non, ou trouver une autre réponse. Que faisons-nous dans nos pratiques ? Prend-on encore au sérieux cet avertissement de Freud comme de Lacan que, de faillir à une réponse analytiquement soutenue aux séances manquées, l'analyste met en péril non seulement l'analyse mais peut-être même l'intégrité corporelle de l'analysant ? « Ce qu'il y a d'essentiel dans le jugement le plus intime de l'analyste » se réduirait-il à ce qu'on appelle « le bon sens » ?

Et puisque je suis parti d'une question qui relevait de ma pratique, je retiendrai cet accent fort, mis par Freud et Lacan, sur la responsabilité de l'analyste dans la survenue des séances manquées de l'analysant et dans la réponse qu'il y apporte : Lacan dit qu'une séance manquée est un *acting-out*, à la fois un appel et une question à l'analyste, qui doit en répondre et y répondre... à ses risques.

* ↑ Intervention aux Journées nationales de l'EPFCL, « Qu'est-ce qu'on paye en psychanalyse ? », à Paris, le 26 novembre 2022.

1. ↑ S. Freud, « Sur l'engagement du traitement », dans *Œuvres complètes*, volume XII, Paris, PUF, 2005, p. 167.

2. ↑ J. Lacan, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », dans *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 587.

3. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 54.

4. ↑ *Ibid.*

5. ↑ S. Freud, « Sur l'engagement du traitement », art. cit., p. 167.

6. ↑ J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Le Seuil, 2004, p. 150.

7. ↑ *Ibid.*

8. ↑ J. Lacan, « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », art. cit., p. 587.

9. ↑ *Ibid.*

10. ↑ *Ibid.*

11. ↑ *Ibid.*